

Motion territoire

proposée au Réseau

Motion élaborée par le Conseil d'administration du 02/05/2017 en vue de l'Assemblée générale du 9-10 décembre 2017

1. Les missions principales des régions

- a) L'espace régional rassemble la diversité des membres du CCFD-Terre Solidaire (réseaux territoriaux, thématiques, réseaux d'acteurs, membres des mouvements et services de la collégialité) pour nourrir deux dynamiques :
 - Mettre en lien les différents acteurs pour développer / enrichir la dynamique de projet
 - Participer à la vie du Mouvement par la préparation des décisions de l'Assemblée Générale
- b) L'espace régional facilite la mutualisation des outils et des expériences, et organise la formation de ses membres.

2. Les critères de définition du périmètre des régions

- a) Une distance-temps de déplacement maximum (inférieur à 2H)
- b) Un ensemble de territoire partageant des réalités communes (sociales, économiques, culturelles...)
- Un périmètre qui intègre des territoires riches et des territoires délaissés en terme de présence d'équipes / de bénévoles.

NOTA BENE: Ces critères doivent permettre de définir un périmètre régional correspondant aux missions principales établies plus haut. Ils n'établissent en aucun cas des cloisons étanches ni des murs entre les équipes. La perméabilité entre plusieurs régions sera même à encourager ponctuellement en fonction d'autres objectifs: pour organiser la participation aux collectifs d'associations ou pour dialoguer avec des institutions administratives régionales (représentation, recherche de financements), pour mener des projets interrégionaux sur des territoires plus vastes, pour coordonner les actions de plaidoyer sur des circonscriptions plus larges (élections régionales ou européennes), etc.

3. La carte proposée par le CA

Vous trouverez la carte ci-joint proposée par le CA

Certaines régions, de taille modeste, rentraient déjà dans les critères de définition des nouveaux périmètres, le Conseil d'Administration a donc décidé de ne pas les modifier. C'est le cas de la Normandie, de l'Ile de France, de la région Centre. La même décision, après débat, a été prise sur Auvergne Limousin, malgré des propositions diverses de redécoupage qui ne répondaient pas totalement aux critères. Ces régions devront néanmoins envisager l'évolution de leur fonctionnement pour être pleinement en phase avec les régions nouvelles

Pour toutes les autres régions, l'étendue des périmètres actuels imposait des redécoupages. Les réponses au questionnaire ont inspiré la proposition mais il fallait faire des choix parmi une variété. Il s'agissait donc, de manière générale, de proposer des régions plus petites pour faciliter la participation de tous les bénévoles et renforcer la mutualisation.

Quelques exemples qui illustrent la façon dont cette carte a été construite :



- L'ancienne région Nord-Pas-de-Calais-Picardie-Champagne-Ardennes se trouve découpée en deux régions : les Hauts de France d'une part et la Champagne-Ardenne enrichie du département de la Meuse d'autre part.
 La Meuse a beaucoup de points communs avec la Champagne-Ardenne et se trouve dans le même périmètre de région administrative. Elle vient donc renforcer la nouvelle région.
- L'Alsace-Lorraine compte donc un diocèse en moins mais elle pourra aisément mener des projets communs avec la nouvelle région « Champagne Ardennes/Meuse ».
- Bretagne- Pays de Loire, périmètre trop vaste pour répondre aux critères pourrait constituer désormais deux nouvelles régions = Bretagne d'une part et Pays de Loire d'autre part. Ce scénario, parmi d'autres, a été plusieurs fois exprimé dans les réponses au questionnaire.
- Une nouvelle région comprenant l'Ardèche, la Drôme, le Vaucluse, la Lozère et le Gard verrait le jour. Cette région réunit certains diocèses qui ont déjà développé des habitudes de collaborations et comportent des similarités.
- Il est proposé une région Savoie, Haute Savoie, Isère et Hautes Alpes ; Région qui partage la réalité du massif alpin, malgré la difficulté de déplacement caractéristique.

NOTA BENE: Le Conseil d'Administration insiste sur la nécessité de souplesse de notre organisation. A l'image de nombreuses autres associations, il souhaite que nous puissions faire évoluer nos découpages régionaux en fonction des réalités et des besoins, et non uniquement selon les habitudes. Cela signifie également que si la situation du terrain connaît des évolutions, ou si certaines régions créées par l'AG de décembre ne paraissent pas optimales à l'usage, on puisse faire évoluer à nouveau certains périmètres régionaux dans quelques années.

Faire des amendements?

Les amendements sont à renvoyer au Conseil d'Administration pour le 14/11/2017. Ainsi, ils pourront être pris en compte dans le cadre de la préparation de l'AG. Les amendements peuvent : enrichir ou préciser les missions des régions et les critères de découpage. Mais ils ne peuvent les remettre fondamentalement en cause car ils sont déjà le fruit d'une large concertation (session des territoires et questionnaires).

En revanche, les amendements peuvent permettre de faire de nouvelles propositions de découpages cohérentes avec les missions et les critères. Des propositions d'animation vous seront envoyées pour ce temps en assemblée régionale.

Toutes les régions, y compris celles qui à priori ne « bougent pas » peuvent donc élaborer des propositions d'amendements pour elles-mêmes ou les autres régions (Elles peuvent aussi avoir envie de faire une proposition de découpage !!). Pour la bonne compréhension par tous, ces amendements doivent être argumentés.

Concrètement, les amendements remontent par les DR à l'issue des assemblées régionales avec le PV de l'assemblée donnant résultat du vote qui les aura entérinés.

Pour la bonne compréhension par tous, ces amendements doivent être argumentés.

Au final, nous voterons ensemble une carte qui implique toutes les régions et non simplement la sienne. C'est donc sur une cohérence générale que chacun est invité à s'exprimer et non simplement sur son territoire.

-00O00-